



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2013

Correction de l'épreuve E.4 Gestion - U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Diplôme : Brevet Professionnel Boucher

Session : 2013

Durée : 1h00

Coefficient : 1

Correction par partie

Première partie : les conditions d'accès à la profession commerciale

Question 1

Énoncé : Préciser les caractéristiques (activités, taille,...) qui permettent de définir l'entreprise artisanale.

Démarche : Les entreprises artisanales se caractérisent notamment par :

- **Activités** : Elles exercent généralement des activités de fabrication, de transformation ou de services de proximité, souvent liées à l'artisanat traditionnel.
- **Taille** : Elles sont souvent de petite taille, avec un effectif limité (moins de 10 salariés en général).
- **Approche artisanale** : Le travail est souvent manuel et nécessite un savoir-faire spécifique.
- **Autonomie** : Ces entreprises sont souvent indépendantes et gérées par leur propriétaire, sans lien de subordination avec une entreprise plus grande.

Réponse : Les caractéristiques d'une entreprise artisanale incluent des activités de fabrication et de transformation, une taille réduite, un savoir-faire manuel, et une gestion autonome par le propriétaire.

Question 2

Énoncé : Préciser quelles conditions de qualification sont requises pour la profession réglementée.

Démarche : Les conditions de qualification pour exercer en tant qu'artisan boucher incluent :

- Possession d'un CAP ou BEP adéquat dans le domaine de la boucherie.
- Inscription à un registre (Registre des Métiers) pour valider la reconnaissance de l'activité.
- Exercice sous le statut d'artisan ou d'auto-entrepreneur, respectant les normes de sécurité alimentaire et d'hygiène.

Réponse : Pour exercer en tant que boucher, il est nécessaire d'avoir un CAP ou BEP en boucherie, de s'inscrire au Registre des Métiers et de respecter les normes d'hygiène.

Question 3

Énoncé : Relever deux arguments qui font dire à l'auteur que le statut d'auto-entrepreneur est dangereux pour les entreprises artisanales existantes.

Démarche : En analysant le document 1, voici deux arguments pertinents :

- Le statut d'auto-entrepreneur crée une concurrence déloyale due à la faible réglementation et aux

faibles coûts d'entrée sur le marché.

- Les auto-entrepreneurs n'ayant pas de prix de revient clair peuvent casser les prix, entraînant une perte de marché pour les artisans établis.

Réponse : Les arguments soulignant le caractère dangereux du statut d'auto-entrepreneur incluent la concurrence déloyale engendrée par la faible réglementation et le risque de dévalorisation des prix par des auto-entrepreneurs.

Question 4

Énoncé : Expliquer en quoi ce statut peut représenter une forme de "concurrence déloyale".

Démarche : Le statut d'auto-entrepreneur peut constituer une concurrence déloyale car :

- Il permet à des individus d'exercer sans qualification adéquate, ce qui abaisse le niveau de professionnalisme.
- Il peut mener à des prix inférieurs aux coûts réels des prestations, nuisant à ceux qui respectent les normes.

Réponse : Le statut d'auto-entrepreneur est une forme de concurrence déloyale car il permet d'exercer sans qualification et de proposer des prix inférieurs, ce qui nuit aux artisans respectant les normes.

Question 5

Énoncé : Relever les montants de chiffre d'affaires au-dessous desquels les prélèvements sont forfaitaires ainsi que les pourcentages correspondants.

Démarche : Selon le document 1 :

- Pour les activités de vente, le chiffre d'affaires doit être inférieur à 80,000 € et le prélèvement est fixée à 13%.
- Pour les activités de services, le chiffre d'affaires ne doit pas dépasser 32,000 € avec un prélèvement de 23%.

Réponse : Les seuils de chiffre d'affaires sont de 80,000 € avec 13% de prélèvements pour les ventes, et 32,000 € avec 23% pour les services.

Question 6

Énoncé : Préciser quelle situation permet de bénéficier du statut de conjoint collaborateur.

Démarche : Selon le document 2, il est précisé que :

- Le conjoint marié peut bénéficier du statut de conjoint collaborateur.
- Le conjoint en PACS peut également choisir ce statut.
- En revanche, le concubinage n'est pas encore accepté pour ce statut.

Réponse : Le statut de conjoint collaborateur est accessible aux conjoints mariés et en PACS, mais pas encore aux concubins.

Question 7

Énoncé : Expliquer l'intérêt d'adopter le statut de conjoint collaborateur.

Démarche : Le statut de conjoint collaborateur offre plusieurs avantages :

- Il permet au conjoint d'accéder à des droits sociaux, notamment en matière de retraite.
- Il offre une protection juridique et facilite la prise de décisions conjointes dans l'entreprise.

Réponse : Adopter le statut de conjoint collaborateur permet de bénéficier de droits sociaux et de renforcer la protection au sein de l'entreprise.

Question 8

Énoncé : Citer au moins un autre statut que le conjoint peut adopter en participant à l'activité.

Démarche : Un conjoint peut également adopter :

- Le statut de salarié de l'entreprise artisanale.
- Le statut d'auto-entrepreneur s'il exerce de manière indépendante.

Réponse : Un conjoint peut adopter le statut de salarié de l'entreprise ou celui d'auto-entrepreneur.

Deuxième partie : les documents administratifs

Question 9

Énoncé : Donner la nature juridique du devis.

Démarche : Un devis est considéré comme une offre de services ou de vente faite par le professionnel au client.

Réponse : La nature juridique d'un devis est celle d'une offre contractuelle.

Question 10

Énoncé : Préciser l'obligation qui en découle pour le professionnel.

Démarche : Le professionnel est tenu de respecter les conditions énoncées dans le devis accepté par le client.

Réponse : Le professionnel a l'obligation de réaliser les prestations conformément aux termes du devis signé.

Question 11

Énoncé : Préciser la nature juridique du devis lorsque le client l'accepte.

Démarche : Une fois que le client signe le devis, il devient un contrat de vente ou de prestation de services.

Réponse : Le devis devient un contrat obligatoirement lorsque le client l'accepte par signature.

Question 12

Énoncé : Énoncer l'obligation qui en découle pour le client.

Démarche : En acceptant un devis, le client est engagé à payer et à respecter les conditions stipulées.

Réponse : Le client est également obligé de payer le montant stipulé dans le devis accepté.

Question 13

Énoncé : Donner un conseil pour rédiger un devis afin d'éviter des contestations.

Démarche : Pour éviter les contestations, il est crucial de détailler tous les éléments de la prestation.

Réponse : Il faut inclure une description détaillée des prestations incluses et les conditions de paiement dans le devis.

Question 14

Énoncé : Compléter le bon de commande (annexe 1) N° 238.

Démarche : Pour commander les articles spécifiés, remplissons les montants et calculons les totaux.

Réponse : Le bon de commande complèterait les articles avec les quantités, prix, et montants totaux :

- 15 kg de tournedos à 11,00 €/kg HT : 165,00 €
- 18 kg de rond de gîte à rosbeef à 8,83 €/kg HT : 159,00 €

- 8 kg d'onglet à 12,30 €/kg HT : 98,40 €
- Montant total HT : 422,40 €.

Troisième partie : les organisations représentatives des salariés et employeurs

Question 15

Énoncé : Citer quatre syndicats représentatifs des salariés en France et donner la signification des sigles.

Démarche : Voici quelques syndicats représentatifs :

- CGT : Confédération Générale du Travail
- CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
- FO : Force Ouvrière
- CGC : Confédération Générale des Cadres

Réponse : Les syndicats représentatifs incluent la CGT (Confédération Générale du Travail), la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), FO (Force Ouvrière), et la CGC (Confédération Générale des Cadres).

Question 16

Énoncé : Quel est le rôle d'un syndicat de salariés ?

Démarche : Le rôle d'un syndicat est de défendre les droits des travailleurs, de négocier des conventions collectives et de représenter les salariés lors de conflits.

Réponse : Un syndicat a pour rôle de défendre les droits des salariés, de négocier des conditions de travail, et de représenter leurs intérêts.

Question 17

Énoncé : Citer une autre catégorie de syndicats.

Démarche : En plus des syndicats de salariés, il existe des syndicats patronaux.

Réponse : Une autre catégorie de syndicats est celle des syndicats patronaux.

Question 18

Énoncé : Comment le droit du travail nomme-t-il le représentant d'un syndicat dans les entreprises de plus de 50 salariés ? Préciser son rôle.

Démarche : Le représentant est appelé Délégué Syndical et il a pour rôle de représenter les intérêts des salariés et de négocier avec la direction.

Réponse : Le représentant d'un syndicat est un Délégué Syndical, chargé de représenter les salariés et de négocier des accords avec l'employeur.

| Conseils méthodologiques

- Gérez votre temps : consacrez environ 4 minutes par question. Ne passez pas trop de temps sur une seule question.
- Lisez attentivement chaque question et identifiez ce qui est demandé avant de rédiger.
- Pour les questions ouvertes, structurez vos réponses avec des points clairs et précis.
- Utilisez des exemples concrets lorsque cela est possible, en particulier dans la partie théorique.
- Revérifiez vos calculs et vos réponses avant de rendre votre document pour éviter des erreurs.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.